

Délibération n° 2019-09-193 du 19 septembre 2019

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de France compétences du 13 juin 2019

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Après en avoir délibéré le 19 septembre 2019,

Décide :

Article 1

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 juin 2019 est approuvé.

Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris, le 19 septembre 2019

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jérôme TIXIER

